

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du Mardi 14 juin 2022**

**N° 856 | 2022**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Nombre de représentants au Comité Syndical : <b>12</b>		Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>18</b>	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	1	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	1	Votants :	6
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	3	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	6
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>3</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>6</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 7</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>9</b>

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin à dix-sept heures, en salle d'honneur de la mairie de Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 7 juin 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (8 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne son pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE)

Messieurs : Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Paul BARBARY), Emile LOUCHE (donne son pouvoir à Paul BARBARY)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Madame Monique Lépine (Serrières), Danielle Lecomte (Tain-l'Hermitage)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE, Amandine Riant

Messieurs : Lionel MARIANI, Arzel MARCINKOWSKI, Michel ROTTERDAM

**Etaient absents ou excusés :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante), Françoise RIEU FROMENTIN (suppléante), Christelle REYNAUD (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante),

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant), Ronan PHILIPPE (titulaire)

**Objet : Modification du tableau des effectifs****Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- le Code Général de la fonction publique
- les différents décrets portant statut particulier des cadres d'emplois ;
- la délibération 809-2021 en date du 7 mai 2021 approuvant le précédent tableau des effectifs ;
- les avis du Comité Technique Paritaire du 25 mars 2022 et 15 avril 2022 relatifs aux modifications du tableau des effectifs ;
- les documents ci-annexés retraçant les suppressions et créations de postes (Annexe 1) et les modifications apportées au tableau des effectifs (Annexe 2), ayant fait l'objet des avis précédemment cités ;

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « Je soumetts à l'approbation du comité syndical les créations et suppressions de postes permanents mentionnés dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération, ainsi que les ajustements du tableau des effectifs qui en découlent.
- Avant de présenter en détail les suppressions et créations de postes, je veux souligner que, de façon générale, ces modifications génèrent une évolution globale du volume horaire hebdomadaire de :

<b>EFFECTIFS 2021-2022 arrêtés au Comité Technique Paritaire du 15 avril 2022 :</b>	<b>EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL budgété</b>					
	<b>PEDAGOGIQUE</b>	1 203,24 h	-37,75 h	<b>1 165,49 h</b>	60,84	<b>58,95</b>
<b>ADMINISTRATIF</b>	382,25 h	-42 h	<b>340,25 h</b>	10,92	<b>9,72</b>	
<b>TOTAL</b>	1 585,49 h	-79,75 h	<b>1 505,74 h</b>	71,76	<b>68,67</b>	
<b>- 94 membres du personnel pédagogique</b> (dont 2 agents en CLD et 2 postes destinées à des remplacements ponctuels) <b>- 12 membres du personnel administratif et technique</b> (dont 1 agent en disponibilité) <b>= 106 agents</b> (dont 2 agents en CLD, 1 agent en disponibilité et 2 postes de remplacements ponctuels). *CLD = Congé Longue Durée	NOMBRE D'HEURES (Tableau des effectifs du 7 mai 2021)	Evolution	<b>NOMBRE D'HEURES (Tableau des effectifs du 14 juin 2022)</b>	NOMBRE D'ETP (Tableau des effectifs Du 7 mai 2021)	<b>NOMBRE D'ETP (Tableau des effectifs du 14 juin 2022)</b>	

- **Si les effectifs sont en hausse (+2 agents en pédagogique), les équivalents temps pleins sont en réalité en forte baisse (- 3,09 ETP, soit - 79,75 h).** L'augmentation des effectifs du personnel pédagogique s'explique par le recrutement d'agents contractuels pour pallier aux absences pour raisons médicales.
- La baisse des équivalents temps plein s'explique par ailleurs par la politique d'optimisation des remplacements suite aux départs en retraite ou mutation. De plus, il convient de tenir compte de la baisse du nombre de forfaits d'interventions en milieu scolaire (-26) entre 2021 et 2022. En effet, la Communauté de Communes de Rhône Crussol a repris cette compétence et gère

directement ce service auprès de ses usagers (soit 18 forfaits au total en moins sur ce territoire sur la dernière rentrée scolaire d'Ardèche Musique et Danse).

- Au total, on dénombre un total de 106 agents :
  - o **94 membres du personnel pédagogique** (dont 2 agents en CLD et 2 postes destinées à des remplacements ponctuels)
  - o **12 membres du personnel administratif et technique** (dont 1 agent en disponibilité).
  - o **5 agents sont toujours dans une situation spécifique** (2 agents en congé longue durée, 1 agent en disponibilité et 2 postes dédiés aux remplacements ponctuels),
- Je vous propose maintenant de vous reporter à la lecture des annexes afin de valider les créations et suppressions et les modifications ainsi apportées au tableau des effectifs.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
  - o DE DECIDER d'adopter les modifications proposées (suppressions et créations) au tableau des effectifs conformément aux annexes à la présente délibération.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

**Après en avoir délibéré par :**

**9 vote(s) « POUR »**

**0 vote(s) « CONTRE »**

**0 abstention(s)**

- o DECIDE d'adopter les modifications proposées (suppressions et créations) au tableau des effectifs conformément aux annexes à la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le Président du Syndicat Mixte.**